



Cfdt:

SERVICES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



PRÉVENTION SÉCURITÉ octobre 2023

La CFDT a négocié bec et ongles un plan triennal pour la revalorisation des salaires.

Salaires

2024 : + 5%

2025 : + 3,2%

2026 : + 2,8%

Les négociateurs de la CFDT ayant poussé au maximum, le pack « salarial » a enfin pu avancer du fait de la signature par la CFDT d'un accord triennal sur les salaires.

Pour rappel, la CFDT revendique une vraie majoration du travail du dimanche à 50% et un minimum de 25% pour le travail de nuit et la reconnaissance de la pénibilité de cette profession.

Notre combat continue, car chaque avancée compte, et votre soutien nous donne la force d'agir !

Ensemble transformons l'essai, rejoignez la CFDT !

CONTACTEZ-NOUS

Fédération des Services CFDT

Tour ESSOR - 14 rue Scandicci
93508 Pantin

Tél. : 01 48 10 65 90

E.mail : accueil@cfdt-services.fr

Facebook :



WhatsApp :



Salaires
bientôt
en
vigueur

La CFDT, 1^{er} syndicat en France



SERVICES
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Convention Collective Annexe 4

Indemnités de panier

4,22 € & 6,47 € pour l'Annexe 8
Par vacation à partir de la 6ème
heure

Primes de chien

1,33 € / heure mutuelle incluse
+ indem. Km

0 à 15 km a/r = 1,75 €

16 à 30 km a/r = 2,33 €

31 à 80 km a/r = 2,68 €

Plus de 80 km a/r = 3,03 €

Prime d'entretien des tenues

8.28€ net/mois

Majoration

Nuit : 10 % du taux horaire de
21h à 6h

Dimanche : 10 % de 00h à 24h

Prime d'ancienneté

2 % après 4 ans

5 % après 7 ans

8 % après 10 ans

10 % après 12 ans

12 % après 15 ans

GRILLE DE SALAIRES APPLICABLE À LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR (Publication au Journal Officiel)

Catégorie professionnelle	Coefficient	Base mensuelle 151,67 heures	
I. – Agent d'exploitation, employé, administratif, technicien		Minima conventionnels au 1^{er} janvier 2023	Minima conventionnels à date d'entrée en vigueur
Niveau 1			
Échelon 1			
Échelon 2			
Niveau 2			
Échelon 1			
Échelon 2	120	1 691,16	1 775,72
Niveau 3			
Échelon 1	130	1 713,32	1 798,99
Échelon 2	140	1 764,71	1 852,95
Échelon 3	150	1 830,73	1 922,27
Niveau 4			
Échelon 1	160	1 931,96	2 028,56
Échelon 2	175	2 089,02	2 193,47
Échelon 3	190	2 246,13	2 358,44
Niveau 5			
Échelon 3	210	2 456,13	2 578,94
Échelon 2	230	2 665,63	2 798,91
Échelon 3	250	2 875,16	3 018,92
II. – Agents de maîtrise			
Niveau 1			
Échelon 1	150	2 005,76	2 106,05
Échelon 2	160	2 116,60	2 222,43
Échelon 3	170	2 227,17	2 338,53
Niveau 2			
Échelon 1	185	2 393,57	2 513,25
Échelon 2	200	2 559,56	2 687,54
Échelon 3	215	2 725,60	2 861,88
Niveau 3			
Échelon 1	235	2 947,09	3 094,44
Échelon 2	255	3 168,55	3 326,98
Échelon 3	275	3 390,03	3 559,53
III. – Ingénieurs et cadres			
Position I	300	2 664,84	2 798,08
Position II – A	400	3 372,38	3 541,00
Position II – B	470	3 867,28	4 060,64
Position III – A	530	4 291,84	4 506,43
Position III – B	620	4 928,39	5 174,81
Position III – C	800	6 201,84	6 511,93

S'engager pour chacun agir pour tous